

Mairie de 07310 Saint Martin de Valamas

Département de l'Ardèche

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 SEPTEMBRE 2022

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, Bruno CLAUZIER, René COSTE, Cécile DEBARD, Régis DUCHAMP, Marie Odile LAFFONT, Jonas NOYER, Cyriaque PETITJEAN, Eric PIZOT, Françoise VIGNE, Catherine VINSON.

Procuration : Christian TOMAS

Absente : Dominique PERENO

Secrétaire de séance : Sylviane BOISSY

Le compte rendu du 08 Juillet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1.-Classe de découverte de l'école Saint Joseph.

La directrice de l'école St Joseph sollicite l'aide de la commune pour une classe découverte au Grau d'Agde du 19 au 23 juin 2023. Ce projet concerne 20 élèves du CE1 au CM2

- Une partie financée par l'association des parents d'élèves et par une participation des familles
- Par le département pour 28 euros par enfant. Cette participation est subordonnée à une participation de la commune siége de l'école à hauteur de 44 euros par enfant.
- Sur les 20 élèves : 10 élèves de St Martin, 2 d'Arcens, 1 de Borée, 3 de Chanéac, 3 de Lachapelle sous Chanéac, 1 de St Julien d'Intres.

Le conseil municipal, approuve par 13 voix pour et une abstention le projet de classe découverte et la participation de la commune à hauteur de 44 euros par enfant (sur la totalité des enfants qui participent au voyage).

2.- Tarif d'occupation des salles communales pour les activités des associations.

Les tarifs concernant les salles d'activités seront validés au prochain conseil, après plus amples informations sur certaines associations qui n'ont pas répondu à nos demandes d'informations.

3.- Chemin rural d'Armanas

Suite à une entrevue entre Monsieur le Maire et Monsieur Mandon René pour l'entretien du chemin rural à Armanas, il s'avère qu'une partie du chemin se situe sur le terrain de Monsieur Mandon. Ce dernier s'engage donc à entretenir sa partie privée.

4.- Convention associations

La convention de mise à disposition du local communal situé 9 place de la Mairie pour les associations « le Comité des fêtes » et « le Village des musiciens » est arrivée à terme.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le renouvellement de cette convention.

5.-Proposition acquisition de terrain par M. et Mme Vialle Bertrand.

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Monsieur et Madame Vialle Bertrand d'acquérir une partie de la parcelle communale AD 416 rue de la poste qui se situe en limite de leur propriété.

Le conseil municipal rejette cette demande par 12 voix contre et 2 voix pour.

6.-Communication

La liste des élèves inscrits pour l'année scolaire 2021/2022 à l'école St Joseph, concernés par l'aide financière sous contrat d'association, est erronée. Le conseil demande la modification de la liste.

Fin de la séance à 19h15